

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2025/06/05-05-CFVU

**Révision des tarifs de la certification PIX
A compter de 2025**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 5 juin 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°20241217-CA du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université portant approbation de la révision des tarifs de la certification PIX, à compter de 2024,

Vu la convention AMU-GIP PIX n°2020-3482,

Considérant que le groupement d'intérêt public Pix augmente le coût de ses certifications pour les publics ne bénéficiant pas de la gratuité du dispositif,

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique:

REND UN AVIS FAVORABLE à la révision des tarifs de la certification PIX pour les étudiants et le public extérieur, à compter de l'année civile 2025.

Cet avis est rendu, par 26 voix pour et 4 abstentions, par les membres présents ou représentés.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

